FOIRE AUX PARTICULIERS

DIMANCHE 02 OCTOBRE 2022- VILLAGE DE BIOT

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les inscriptions auront lieu le mercredi 21 septembre de 17h à 19h dans la salle des associations Salle Paul Gilardi 679 Chem. des Combes à Biot. **ATTENTION : aucune inscription sans dossier COMPLET**. Paiement à l'inscription et non remboursable sauf en cas d'annulation ou d'intempéries

Les documents à fournir lors de l'inscription :

- ☐ Fiche d'inscription remplie (recto + verso) et signée
- ☐ Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Règlement de 20 euros pour les biotois ou 25 euros pour les autres.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

eMail : _____ Tel : _____

Pièce d'identité (CNI ou passeport)

Numéro : _____

Date et lieu de délivrance : _____

Nbre de stands : _____ à 20€ (Biotois) à 25€ (non biotois) Montant total

_____€ par chèque espèces

Rappel des modalités

- Le prix de la place est au profit des associations des parents d'élèves
- Aucun véhicule n'est toléré sur le parking pendant le déroulement de la Foire
- Aucun emballage ou déballage n'est admis avant l'heure autorisée
- Les participants sont priés de laisser leur(s) emplacement(s) propre(s) à la fin de la journée

J'atteste sur l'honneur être un particulier et ne pas avoir participé à plus de 2 foires aux particuliers depuis le début de l'année 2022. Je m'engage à me conformer au règlement de la foire ainsi qu'à l'arrêté municipal. Je suis seul responsable des objets que j'expose. En cas de fausse déclaration, je suis passible d'expulsion de la foire.

Fait le : _____ à : _____ Signature précédée de la mention lu et approuvé

APE BIOT VILLAGE – renseignements : contact@apebiotvillage.fr

FOIRE AUX PARTICULIERS

DIMANCHE 02 OCTOBRE 2022- VILLAGE DE BIOT

BULLETIN D'INSCRIPTION

LISTE DESCRIPTIVE DES OBJETS DESTINES A LA VENTE

(A compléter et nous remettre le jour de l'inscription –
liste jointe au dossier déposé en Préfecture)